



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 mars 2021 à 17 h 00

AUJOURD'HUI cinq mars deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 26 février 2021, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Alexis BLONDEAU

Marion CANALES arrive pendant le débat de la question n°2.

Anne-Laure STANISLAS quitte la séance pendant le débat de la question n°2 et donne pouvoir à Marion BARRAUD et revient pendant la présentation du diaporama de la question n°4 (fin du pouvoir donné à Marion BARRAUD).

Dominique BRIAT quitte la séance après le vote de la question n°4 et donne pouvoir à Nicaise JOSEPH.

Stanislas RENIE quitte la séance après le vote de la question n°2 et donne pouvoir à Eric FAIDY et revient avant le vote de la question n°5 (fin du pouvoir donné à Eric FAIDY).

Wendy LAFAYE est absente pendant le vote de la question n°46.

Rapport N° 18
AVIS SUR L'INSTAURATION D'UN PERIMETRE DE PRISE EN COMPTE
D'UNE OPERATION D'AMENAGEMENT SUR LA ZONE D'ACTIVITE
ECONOMIQUE DU BREZET

Clermont Auvergne Métropole pilote un projet de requalification de la Zone d'Activité Economique du Brézet située sur la commune de Clermont-Ferrand dans un objectif d'amélioration du fonctionnement, de meilleure réponse aux attentes des entreprises et de dynamique commune avec l'opération de régénération urbaine du quartier Saint-Jean.

Suite à la délibération de la communauté d'agglomération clermontoise du 14 octobre 2016, une mission d'étude a été engagée et a permis l'élaboration d'un plan guide à l'échelle de toute cette zone.

Ce plan guide a été défini de manière partenariale. Il identifie les orientations de requalification et les principes d'aménagement suivants :

- l'introduction d'une mixité fonctionnelle au sein de la zone d'activité avec davantage de logements, de tertiaire et des formes commerciales restructurées,

- l'inscription du pôle économique dans la dynamique en cours dans la centralité clermontoise : continuité d'espaces publics et de déplacements entre les quartiers, notamment entre centre et périphérie. Cela passe par la création d'une nouvelle maille viaire pour organiser la mutation du pôle : prolongement des axes Est/Ouest afin de créer de nouvelles entrées, création de nouvelles liaisons Nord/Sud afin de créer de nouvelles traversées, insertion des modes doux,

- l'insertion de la ligne B du Bus à Haut Niveau de Service en cœur de quartier,

- la redéfinition d'une armature urbaine dans le prolongement du quartier Saint Jean et l'affirmation de trois secteurs de projet support de renouvellement urbain

- secteur Porte Ouest qui englobe l'ancien centre routier du Brézet, Nacarat et Leroy Merlin avec une vocation de mixité fonctionnelle,

- secteur Porte Sud, porte d'entrée de puis les autoroutes, à vocation industrielle,

- secteur Porte Est avec une problématique d'infrastructures : requalification du giratoire du Brézet, insertion de la ligne B du BHNS.

- la création d'une trame d'espaces publics requalifiée dont un espace central et fédérateur, le ring, support d'activités, de loisirs et d'espaces renaturés

- la conception d'un maillage jardiné qui redessine le rapport à l'eau (désimperméabilisation des sols) et au grand paysage.

L'objectif de la présente délibération est d'instituer un outil permettant de préserver, dès à présent, des conditions de développement organisées et qualitatives de ce secteur.

La Métropole envisage de mettre en place un périmètre de prise en considération du projet d'aménagement ci-dessus évoqué, conformément aux dispositions de l'article L 424-1 du code de l'urbanisme.

Ce périmètre est institué pour une durée de 10 ans, et permet de surseoir à statuer aux demandes d'autorisation d'urbanisme durant 3 ans au maximum en fonction des motifs, lorsque des travaux, constructions ou installations envisagés sont susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation du projet de requalification de la zone d'activité économique du Brézet.

Le sursis à statuer ne peut être prononcé que si la présente délibération de prise en considération a été publiée avant le dépôt de la demande d'autorisation et ne pourra excéder deux ans.

Le périmètre ainsi créé est précisément défini par le plan annexé à la présente délibération.

Dans le cadre de l'article L 5211-57 du code général des collectivités territoriales, il est demandé à la Commune d'émettre un avis sur la prise en considération de l'opération d'aménagement entraînant l'instauration de périmètres de sursis à statuer.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'émettre un avis favorable à ces dispositifs.

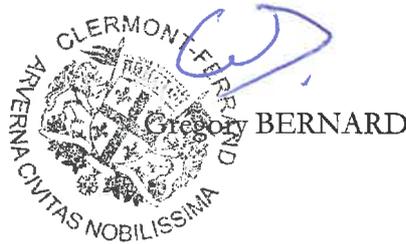
DELIBERATION

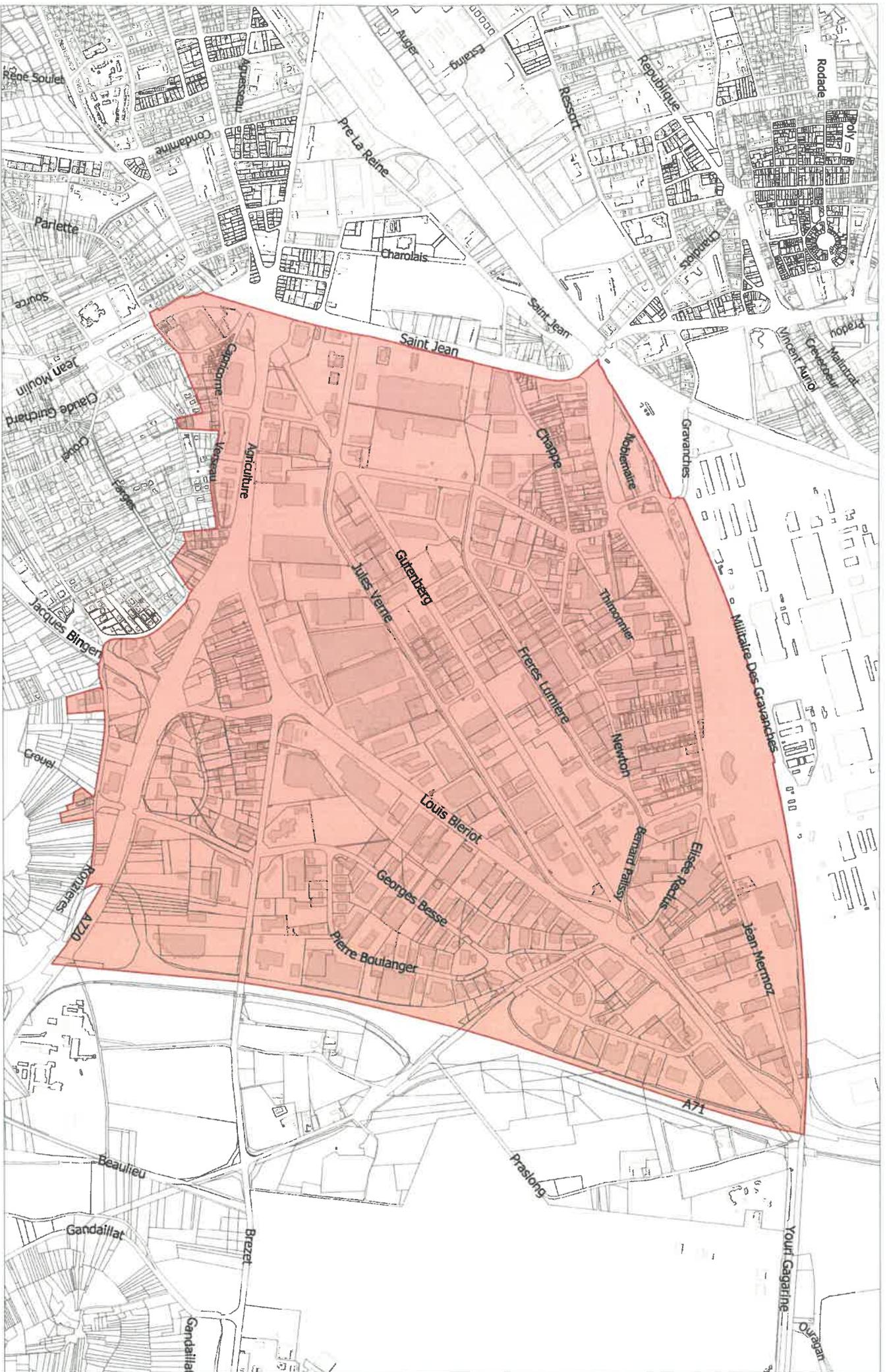
Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **29 MARS 2021**

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,





Echelle : 1:13000

21 - 1 - 2021

Plan issu des données de la Ville de Clermont Ferrand
Reproduction Interdite des données cadastrales